

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa. A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenu à la Salle ordinaire des Séances le troisième jour de janvier mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Messieurs le Conseiller J. B. Cédillette, Ernest Denai Langlois & Joseph Saundor formant un quorum sous la Présidence de monsieur le Maire J. B. Cédillette

Il est ordonné à Nativi et ce Conseil statut et Ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Ernest Denau
Secondé par " Denai Langlois
que monsieur Pascal Fortier soit nommé auditeur des livres de la Corporation du Canton Joly
que l'audition soit faite dans le délai prescrit par l'article 176 du Code municipal et qu'il soit payé & payé à M^e P. Fortier une somme de \$ 5⁰⁰ pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Saundor
Secondé par " Ernest Denau
que la séance soit levée

Adopté unanimement.
J. B. Cédillette Maire

Joh. Cédillette
Second. bis

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

municipalité du Canton Joly

10 Janvier 1910

À une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le sixième jour de janvier mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi, en la salle publique, en la municipalité du village de Labelle, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, et à l'avis publicisé précédemment donné à cette fin par le Secrétaire trésorier le dix huitième jour de Décembre mil neuf cent neuf, dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée et demandant aux archives du dit conseil, sous la Présidence de Monsieur Gustave Brisson nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le sixième jour de Décembre mil neuf cent neuf.

Le Président ayant donné lecture de dit avis publicisé et certificat de publication devant la dite assemblée et requiert aussiedes électeurs présents de proposer des personnes qui ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1^e Proposé par M^r Ch. Lalonde

Seconde par M^r J. B. Cédillotte

que M^r Ch. Martin cultivateur du Canton Joly soit élu conseiller de la dite Municipalité du Canton Joly en remplacement de J. Laindon

2^e Proposé par M^r J. B. Cédillotte

Seconde par M^r A. Belisle

que M^r E. Renaud cultivateur du Canton

Joly soit élu Conseiller de la Municipalité du Canton
Joly en remplacement de lui même

3^e Proposé par M^r J. A. Cedillotte
Secondé par M^r D. Belisle

que M^r J. David cultivateur du Canton Joly
soit élu Conseiller de la Municipalité du Canton
Joly en remplacement de J. Davis

et une heure étant écoulée depuis l'ouverture de la
dite assemblée et ayant été mis en nomination
comme conseillers locaux auant de candidats
qui il y a de Conseillers à élire, l'élection est déclarée
close et le Président proclame élus conseillers de
la dite Municipalité du Canton Joly, les candidats
sus d'nommés mis en nomination.

Messieurs Ch. Martin E. Renaud & J. David
sont élus par acclamation conseillers de la Municipalité
du Canton Joly.

Donné à L'abellle ce dixième jour de Janvier
mil neuf cent dix

Gustave Brisson

Président d'Election

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

Nous Ernest Renaud, Josaphue David & Charles Martin
ayant été dûment nommés Conseillers de cette
Municipalité, faisons serment, chacun pour soi,
que nous remplirons bien et fidèlement les
devoirs de notre charge et cela au meilleur
de notre jugement et de notre capacité
amis que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce dixième jour
du mois de Janvier mil neuf
cent dix, par devant moi
toussainte.

Jules Ledoroux
secrétaire

Ernest ~~X~~^{de} Remond
~~many~~^{ma} Conn
Jules Ledoroux

Assermenté ce vingt-septième jour
du mois de Janvier mil neuf
cent dix, par devant moi
toussainte.

Jules Ledoroux
secrétaire

G David

Assermenté ce septième jour
du mois de Février mil neuf
cent dix, par devant moi
toussainte.

Jules Ledoroux
secrétaire

Charles Martine

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

7 Février 1910

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour du mois de Février mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs le maire J. B. Cadillette et messieurs les Conseillers Ernest Renaud C. Martin D. Belisle & D. Lanzoy formant un quorum sous la Présidence de monsieur le maire J. B. Cadillette.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
Secondé par " D. Lanzoy

que les minutes des deux séances des sixième et troisième jour de Janvier 1910 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle

Secondé par " G. Brisay

que monsieur Ch^r Martin soit nommé maire.

Adopté unanimement

je Charles Martin ayant été démont homme maire de la Municipalité du Canton Joly à une session du conseil le septième jour de Février mil neuf cent dix fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à Lubella ce 7 Février 1910 Charles Martin Maire
Jules Léonard
Secrétaire

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
Secondé par - - - D. Belisle
que la séance soit adjournée pendant 10 minutes
Adopté unaniment.

95

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
Secondé " J. B. Pédillotte

que l'audition des livres de la corporation du Cantaloy
faite par l'auditeur M^e Pascal Fortin soit acceptée et
qu'il lui soit payé la somme de cinq dollars pour
son travail

Adopté unaniment.

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Pédillotte
Secondé par - - G. Brisson

que M^e Jules Lédoix soit réengagé comme secrétaire à la commission
aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adopté unaniment.

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Pédillotte
Secondé par - - D. Belisle

que le compte présenté par M^e l'Inspecteur Joseph Morin
pour l'ouverture de frontières des lots 12, 13, 14 et 15 soit
sont accepté et payé à

(n ^o 2)	Ed. fo 174 Gustave Brisson	- - - - -	\$ 4.00
	" 37 Jno. Morin	- - - - -	. 3.30 ✓
	o 187 Charrue	- - - - -	. 1.00
	" 176	- - - - -	. 8.35

à payer par :

Ed. 56 Jules Lédoix lot 12 15 et 14	- - - - -	* 4.50
" 86 Dr J.A. Bigorneau lot 13	- - - - -	. 2.80
" 229 Alphonse Lédoix lot 12	- - - - -	. 1.00

Adopté unaniment.

Proposé par M^e le Conseiller D. Langlois

Secondé par - - G. Brisson.

que la séance soit levée

Adopté unaniment.

Charles Martin Main

Jules Lédoix
secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Otterwoot

Municipalité du Canton Joly

~~Yours truly~~

À une Session générale du Conseil de la Municipalité
du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de
l'école le Septembre jour du Mois de Mars Mil
neuf cent Dix à Dix Heures de l'avant midi
Conformément aux dispositions du Code municipal
de la Province de Québec à laquelle assuré-
ment sont présent.

Monsieur le Maire Charles Martin et
messieurs les Conseillers E. Renaud D. Belisle
et Joligeau David

formant un quorum pour la Présidence
de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné à Stabie et ce conseil Stabie
est ordonné par résolution comme suit.

Proposé par l'h^e Conseiller E. Renaud
Secondé D. Belisle

que les minutes de la Séance du Septembre
soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.
Plusieurs Conseillers étant absent le Conseil,
discute différents points importants concernant
les intérêts généraux du Canton Joly
et après une courte d'heures la séance est levée
sur la proposition de l'h^e Conseiller J. David
Secondé par D. Belisle

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

Jules Léonard
Secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

4 Avril 1910

municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le quatrième jour d'Avril mil neuf cent dix à dix Heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le maire Charles Martin et messieurs les Conseillers J. B^e Lédiototte, D. Belisle, Jot. David et Denai^u Lauzon formant un quorum pour la Présidence de monsieur le maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller J. B^e Lédiototte
Secondé par —— D. Belisle

que les minutes de la séance du Sept mars dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. David
Secondé par —— D. Belisle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Payé 1^e à M^e Adélard Duval pour le propriétaire du lot n° 8^o
not. 1012 pour travaux d'hiver faits dans sa propriété. — — \$0.75

Payé 2^e à M^e J. Robillard pour taxes de Comté — — .9.80

Payé 3^e à M^e l'Avocat Léonin Létourneau pour frais honoraires

dans la cause rejetée l'automne dernier = F. Brunet
et J. L. Létourneau — — — — — 10⁰⁰

Lecture est ensuite faite d'un avis daté du 21 mars 1910 de M^e R. Robert avocat procureur de F. Bergeron demandant comme suit:

" De la part de François Bergeron, cultivateur du

Canton de la Minerve dans le district d'Ottawa.
à la Corporation du Canton poly Corps politique et
incorporé ayant son Bureau d'affaires au Village de
Labelle dit District.

Tenez avis que, dans les délais prévus par la loi
le dit François Benferini vous poursuivra en Justice
1^e pour amende pour avoir négligé d'entretenir suivant
les exigences de la loi, le chemin dit à "La Petit
Minerve" et ce durant tout le cours de l'hiver
1909-1910

2^e - en dommages, pour une somme de \$4⁰⁰ pour un
Sleigh brisé, le 18 mars 1910 dans le surdit chemin
de la "Petite Minerve" entre les lots n° 36 et 38.

Labelle ce 21 mars 1910

Signt R. Robert

Procureur de F. Benferini

Proposé par M^e le Conseiller J. B^e Pidillotte :
Secondé par --- D. Lauzon
que le Conseil décide que la loi suive son cours.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. B^e Pidillotte
Secondé par --- D. Lauzon
que le Conseil décide de déposer le montant
nécessaire dans le chemin de Roi, desservant la
Municipalité de la Minerve, longeant le lac Labelle
dans la limite de rang. Ce fut comme sous le nom du
chemin des galats, de manière à en faire un
bon chemin. Ces travaux devront commencer vers
la fin mai ou commencement de juin au plus tard
en attendant avis sera donné à M^e le Procureur
d'avoir à réparer le chemin aux endroits le plus
dangerous.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jot. David
 Secondé par M^e " D. Belisle
 que M^e le Secrétaire se mette en rapport avec M^e le Député
 P. A. Gendron pour tâcher de fixer un rendez vous avec
 l'Honorable ministre de la Colonisation pour permettre
 à M^e le maire Charles Martin, délégué par le conseil
 de rencontrer ce messieur, et discuter avec eux les
 grandes lignes en ce qui concerne le tracé du chemin
 du Canton Joly.

Salle publique de la Ville
Salle publique de la Ville

Adopté unanimement
 Proposé par M^e le Conseiller Dosithé Belisle
 Secondé par — Denai Lavoie
 d'accepter l'offre faite par M^e J. M^e Gibbon pour
 la location de sa salle pour les réunions du Conseil
 du Canton Joly et ce au prix de \$ 2⁵⁰ par mois
 chauffage et éclairage compris, pour un terme
 indéterminé et d'autoriser M^e le maire à signer
 le bail de location dans ce sens avec M^e J. M^e Gibbon.
 M^e le Secrétaire Trésorier est chargé de donner avis
 à M^e le Commissaire de la Municipalité Scolaire de
 la bastide de Labelle que le Conseil du Canton Joly
 renonce dès à présent à la Salle publique de la
 Vieille Ecole.

Adopté unanimement
 Proposé par M^e le Conseiller Jot. David
 Secondé par — Denai Lavoie
 que la séance soit levée

Adopté unanimement
 Charles Martin M^e

Jules Redoux
 Secrétaire

Canada

Province de Québec

District d Ottawa

2 min 19¹⁰

Municipalité du Canton Joly

À une Session générale du Conseil de la Municipalité
du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des
Sciences le deuxième jour du mois de mai mil
neuf cent dix à dix heures de l'avant midi
conformément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec, à laquelle Session
tont présent.

Monsieur le Marin Charles Martin
et messieurs le Conseiller Ernest Renaud, D. Langy,
G. Brisson, Dorothé Belisle et J. B.^{le} Pidillotte
formant un quorum sous la Présidence de
Monsieur le Marin Charles Martin.

Il est statué et ordonné à ce conseil d'arrondissement par résolution comme suit :

Proposé par l'Intendant Conseiller D. Lanzon
Secondé " " " D. Bélich

que les minutes de la séance du quatre avril
bul neuf cent dix soient acceptées et signées

Adolphus conanissoomant

Proposé par M^e le Conseiller J. B^t Lébillotte
Secondé par " " G. Brisson
que comme suite à une résolution prise en
Séance du 4 Avril dernier, d'envoyer M^e le
Marie Charles Martin à Québec pour y rencontrer
M^e le ministre de la Colonisation et M^e J.A. Gendron
notre député et pour s'entretenir avec ce messieurs
de nos différents chemins et de lui octroyer
une somme de \$ 30⁰⁰ pour défrayer son voyage
M^e le Secrétaire est également autorisé de
Télégraphier ou Téléphoner à Québec pour savoir
si ce messieurs y sont et quel serait le jour le plus
favorable pour le y rencontrer
Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller D. Languer
 Secondé par ——— E. Renaud
 que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 à Alfred Belanger par la corporation \$ 10⁰⁰
 pour entretien d'hiver 1909-10 du chemin
 de front du lot n° 11 Rang I (montagne ^{canadienne} Berton)
 à Auguste Brisson par les Intérêts ^{canadienne} \$ 17⁰⁰
 pour entretien hiver 1909-10 de la montée

Brassard Rang 2.
 Alfred Belanger id. 176
 monte foy 95
 Auguste Brisson id. 176
 monte foy 95

Sed. foy 284 à Adélard Dauphin par les Intérêts \$ 10⁰⁰
 monte foy 96 pour entretien d'hiver 1909-10 de la montée
 Billefort.

Sed. 101 à Ulric Brousseau par les Intérêts \$ 25⁰⁰
 monte foy 97 pour entretien hiver 1909-10 de la montée Languer.

Sed. foy 101 à Ulric Brousseau par les Intérêts \$ 19⁰⁰
 monte foy 98 pour entretien d'hiver 1909-10 de la montée Chapleau.

Sed. foy 127 à Elie Langlois par les Intérêts \$ 15⁰⁰
 monte foy 99 pour entretien d'hiver 1909-10 de la montée Brisson.

Payer 138.10 Sed. foy 100 à J.-O. Orban par les Intérêts \$ 6.75
 monte foy 99 pour entretien d'hiver 1909-10 de la montée Orban.

Sed. 22 à Pierre Clot Poirier par les Intérêts \$ 4.25
 monte foy 100 pour entretien d'hiver 1909-10 montée du Rang I

Sed. 22 à Pierre Clot Poirier par Wilfrid Desprez \$ 5.00
 Sed. 134 pour entretien d'hiver 1909-10 de sa frontière 167¹

Sed. 22 à Pierre Clot Poirier par Alfred Belanger \$ 1⁵⁰
 Sed. 57 pour travaux d'hiver ¹⁹⁰⁹⁻¹⁹¹⁰ fait dans la frontière du
 lot n° 11 Rang I entrepris par lui Belanger

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller G. Brisson
 Secondé par ——— E. Renaud
 que la séance soit levée

Jules Léonard
 Secrétaire Brisson

Adopté unanimement.
 Charles Martineau Marin

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

~~10 mai 1910~~

Municipalité du Canton Joly

A une Session Spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly régulièrement convoquée dans la Salle ordinaire des séances le dixième jour du mois de Mai mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents.

Honorable Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers J. B. Léonard, D. Belisle, D. Langou, E. Renaud & G. Brisson formant un quorum sous la Présidence de l'honorable Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle

Seconde par - " D. Langou

que les minutes de la séance du Deux Mai courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Honorable Maire Charles Martin fait au Conseil son rapport sur son voyage à Québec il est entre autre question dans ce rapport de la réparation du chemin de Roi (Rang A&H) dit chemin des galets. M^e Castonguay nous ayant positivement de la part du Gouvernement une somme de \$100⁰⁰ pour être dépensée dans le susdit chemin à la condition que le Conseil du Canton Joly en dépense autant, le Conseil décide de faire faire de suite les travaux de réparation nécessaire et la mise en bon état de ce chemin.

Il est proposé par M^e le Conseiller E. Renaud

Secondé par M^e le Conseiller J. B^{le} Lébillotte
 que M^e Charles Martin soit chargé de conduire ces travaux
 et que les prix de la main-d'œuvre soit établit comme suit
 pour une bâche à 2 chevaux et charrette \$ 3⁰⁰ par jour
 pour une voiture simple et charrette \$ 2²⁵ --
 pour tout ouvrier tenu au \$ 1⁵⁰ --
 Le conducteur des Gravans recevra \$ 2⁰⁰ --
 pour arriver à renouveler le montant d'argent nécessaire
 à ces Gravans le Conseil autorise M^e le Maire
 et M^e le Secrétaire à contracter un emprunt de
 \$ 200⁰⁰ pour un an et de signer respectivement
 au porteur un billet du même montant à
 un an au taux de 6% si possible

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle
 Secondé " " " D. Langon
 qu'il soit payé à M^e Charles Martin une
 somme de \$ 5⁰⁰ additionnelle nécessaire par le
 frais de voyage à Québec

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller G. Brisson
 Secondé par " " " E. Renaud
 que M^e le Maire et M^e le Secrétaire
 soient autorisés respectivement à signer
 un billet de \$ 200⁰⁰ à un an avec 6% d'intérêt
 par an en renouvellement d'un Emprunt
 du même montant fait à M^e J. A. Cloutier
 le 30 Octobre dernier à six mois échu le
 30 Avril dernier et de lui payer le montant
 de l'intérêt échu.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller D. Langon
 Secondé par " " " D. Belisle
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Rec. 187
monte f95

à M^e Alphonse Belanger fin par le Trésorier de
la montée Brabant rang C - - - £ 15⁰

pour ouverture du chemin du bout du lac Labelle

Rec. 186
monte f95
Le 174

à M^e Alph. Belanger fin par d° 1⁰⁰

monte f95

à M^e G. Brison location de charme pour d° 0.50

Adopté unanimement.

Suggéré par M^e le Conseiller E. Renaud

Secondé " D. Belisle

que le Conseil charge M^e le Secrétaire d'État
à M^e Castonguay Juge² Civil, 17. Rue des Grables Québec
pour tâcher d'obtenir de lui une confirmation
écrite des décisions prises par le Gouvernement
au sujet de tous nos chemins, comme suite
à la visite à Québec de notre frère Ch. Martin
et l'informer en même temps que les travaux
du chemin des Galeries vont commencer de suite
et lui demander des blancs de pay doll x°

Adopté unanimement.

Suggéré par M^e le Conseiller J. B^{le} Pédillotte

Secondé par " G. Brison

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Main

Jules Léonard
Secondé

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

6 Juin 1910

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire de séance, le sixième jour du mois de juin mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers, G. Brison, D. Belisle, D. Langon, J.B. Cidillotte et E. Renaud formant un quorum pour la Présidence de monsieur le maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et le Conseil Statut et ordonne par résolution comme suit. Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle secondé par — — — J.B. Cidillotte que les minutes de la Séance du sixième jour de mai 1910 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller D. Langon secondé par — — — G. Brison que les Comptes de temps pour travaux faits au chemin des galés au Lac Labelle, suivant rapport de M^e Charles Martin conducteur de travaux soient acceptés et payés

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud secondé par — — — J.B. Cidillotte qui après lecture faite au Conseil de l'avis reçu de M^e Maf. Marinier en date du 16 mai dernier au sujet du chemin de la Prairie le Castor, le Conseil décide de laisser faire la chose.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller E. Denauve
Secondé par " D. Belisle.

d'écrit à M^e Gastongay lui confirmant l'entrevue
téléphonique de l'amedi dernier, sauf en ce qui
concerne le passage où il était dit de sacrifier
les intérêts de la montée Bransard dans G. au
profit du chemin de la Prairie de Castor, cette
opinion étant contraire aux vues du Comité
Adopté unanimement.

*Assentu
M^e B.
6.6.10*

Proposé par M^e le Conseiller G. Brisson
Secondé par " D. Belisle.

qui après lecture faite au conseil d'une lettre
de M^e J. S. Houston au sujet de l'immersion
du chemin de Roi sur le lot n° 79 rang G
à l'endroit communément appelé le ciecle noir,
causé par le fait que la Cie Rio Pape n'aillt co-
tiert la dame du bout du lac Labelle fermée
ce qui cause des dommages au chemin et en
empêche l'entretien pendant une partie de l'an.
Le conseil décide de faire venir à la compagnie
ci-dessus mentionnée pour l'obliger à subvenir
aux frais de réparation du dit chemin et ce
immédiatement.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller G. Brisson
Secondé " " D. Langlois

*Assentu
6.6.10 jds*

que M^e Raoul Labelle soit nommé inspecteur
à Varenne en remplacement de M^e J. A. Stigny
que M^e Louis Valcourt soit nommé inspecteur
à Varenne en remplacement de M^e J. D. Dauphin.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle

Secondé par " " J. B. Bidillotte

que M^e l'inspecteur Raoul Labelle soit autorisé

20/10/1910

à faire les réparations, si nécessaire, au chemin du bord du Lac Labelle sur le lot 24, 25, 26 Rang E et de force le Trésorier de la montée Brisson Orban à tenir leur montée en bon ordre.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud

Secondé " " D. Béïsle.

Attendu que la Corporation du Canton Joly est endettee de la Somme de \$ 742⁰⁰ pour l'année finissant le 31 Décembre 1909 comme suit :

Intérêt sur Emprunt	\$ 100 ⁰⁰
Salaires du Secrétaire, Logis dépense divers	190 ⁰⁰
Pour Travau fait dans le différents chemins du Canton	452 ⁰⁰
	\$ 742 ⁰⁰

La Corporation ordonne par Règlement n° 27 de verser la même somme au moyen d'une taxe ou imposition de \$ 1⁰⁰ dans et pour chaque cent piastre sur le bien fonds de la Corporation et suivant le R^o de l'évaluation.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller D. Béïsle.

Secondé par " " D. Languy.

que le compte pour l'entretien d'hiver de la frontière du Canton lot n° 11 Rang I fait à présent par l'Impôts B. Olot fil, en date du 2 mai 1910 et accepté par le Conseil à cette époque soit maintenu.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller D. Languy

Secondé " " J.B. Pidillotte

de mettre en vente par avis public que l'entretien d'ici du Rang T des lots 14 à 20 et de la frontière Canton lot n° 11 Rang I. pour l'Est 1910 pour un prix maximum de \$ 50⁰⁰, tout dommages qui pourraient résulter du mauvais entretien du chemin en question.

restant à la charge de l'Entrepreneur. Les travaux seront fait sous la surveillance de l'Inspecteur F. Clot fils.

Adopté unanimement.

Suggéré par M^e le Conseiller E. Ronsaud.

Secondé par J.B. Lédiollette.

que le décret n° 20 du 6 Septembre 1908 soit amendé comme suit:

Avec joint

que tous les Intérêts attachés à la montée Bisson-Orban comprenant le lots 33 à 20 du rang H et 19- 27 à 29 rang C soient au plus chargés de l'entretien du chemin menant du bord du lac Labelle depuis le lot 25 au lot 22 inclus du rang H, les lots 20 et 21 du même rang prenant leur frontière sur les bords de lac Labelle dans le chemin menant.

Adopté unanimement

Suggéré par M^e le Conseiller D. Belisle

Secondé D. Langon

que le procès verbal en date du 11 juillet 1905 soit amendé comme suit:

Avec joint

que la montée "Bisson et rang C" de lots 3 à 18 sera prolongée sur tout le parcours du chemin menant du bord du lac Labelle jusqu'à la limite du rang H et entretenu par les biens intérieurs.

Adopté unanimement

Suggéré par M^e le Conseiller G. Bisson

Secondé D. Belisle

que la taxe soit levée

Adopté unanimement

Charles Martin Maire

*Sub. Sedoux
Secrétaire*

Canada

Province de Québec

District d'Outaouais

Municipalité du Canton Joly

25 Juin 1910

A une Session Spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordininaire de l'école le Vingt cinquième jour de juin mil neuf cent dix à sept heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle Messieurs sont présents Monsieur le Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers J. B. Léopoldette, D. Belley, Ernest Renaud, Gustave Brisson et Jolique David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil Statue et ordonne par résolution comme suit:

Après l'ouverture de l'assemblée M^e le Secrétaire donne lecture des Instructions reçues du Département de la Colonisation accordant un octroi de \$ 150⁰⁰ pour améliorer le Chemin connu sous le nom de "Chemin de la Prairie de Canton" mais à la condition que les Intérêts fournissent un égal montant et après avoir pris cette communication en considération; attendu que ces instructions sont conditionnelles et que les Intérêts à l'exclusion de ce chemin sont la Municipalité du Canton de la Minerme et celle du Village de Labelle et quoique le Conseil de la Municipalité du Canton Joly ne reclame nullement pour lui-même l'utilité de ce chemin, mais pour la bonne entente et pour se rendre au désir du Département de la Colonisation il est proposé

par Monsieur le Conseiller Ernest Renaud et secondé par — — — Jolique David.

que le Conseil de la Municipalité du Canton Joly

Copie envoyée
à Mr. le
Président 8. 7. 10

vote un montant de \$ 50⁰⁰ à condition que la Municipalité du Canton de la Linniere et celle du Village de L'Isle voit chacune un montant de \$ 50⁰⁰ pour couvrir les conditions exigées par le Département de la Colonisation et que copie de cette résolution soit transmise aux deux Corporations de la Linniere et du Village de L'Isle et également au Département de la Colonisation et qu'il soit en même temps donné avis aux deux Municipalités mentionnées ci-dessus, d'envoyer à nous envoyer dans le délai de dix jours de cet avis, copie de la résolution prise à la séance de leur Conseil à ce sujet et que si la réponse est en faveur d'une subvention de leur part, les travaux commenceront immédiatement ; dans le cas contraire, les Instructions et bons reçus du Département de la Colonisation lui seront retournés.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle
Secondé " " G. Biron.

que les minutes de la séance du 6 juin courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Pidillotte
Secondé par " " D. Belisle
d'autoriser M^e l'Inspecteur P. Clot fils,
à arranger et réparer le chemin du Rang I
du lot n° 14 au lot n° 20 inclusivement et
la frontière Canton Rang I lot n° 11 aux endroits
le plus dangereux au mieux des intérêts du comité.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle
Secondé par " " J. B. Pidillotte

Vers le 10
26 27 28
29 30 31

d'écrire au Gouvernement pour obtenir une Subvention pour l'ouverture d'un chemin partant du Rang II chemin de la Chapelle et aboutissant au chemin neuf du Cote du lac Labelle pour sortir le Village de Rang T-I-H et supprimer la partie du chemin de la Chapelle Rang T des lots 20 à 14 inches ce chemin étant mince d'entretien et pratiquement inséparable.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Cédillette

Secondé par " " G. Brisson

que M^e Ernest Renaud soit nommé pour conduire les travaux de réparation du chemin de la Petite Rivière Lots 35 et 36 Rang 1^e et d'y dépenser la somme de \$ 100⁰⁰ allouée par le Département de la Colonisation et acceptée par le Conseil du Comté, poly sans préjudice toutefois au statut actuel de ce chemin, lequel nonobstant la résolution ci-dessous reste ce qu'il était, au point de vue Municipal, sans que la présente résolution soit considérée comme l'acceptation ni la reconnaissance d'aucune obligation ou charge quelconque relativement au dit chemin.

Les travaux terminés le Conseil fera place à chacun des extrémités de ce chemin de passerelle avec cette inscription "Le chemin n'est pas un chemin Municipal" suivant ainsi le Conseil de toute autorité.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle

Secondé " " J. David.

que M^e le Secrétaire soit autorisé à payer à M^e Ch. Martel la somme de \$ 5⁰⁰ montant de ses frais de voyage à l'étranger.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller G. Brisson

Secondé " " E. Renaud

que la Seance soit levée.

Adopté unanimement.

Chem. petite rivière

*Mrs. Martin,
Maire*

*Jules Segoux
Secrétaire*

Canada
Province de Québec
District d'ottawa

Municipalité du Canton Joly

4 juillet 1910

À une séance générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séance le quatrième jour du mois de juillet mil neuf cent dix à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents Messieurs le Maire Charles Martin et Messieurs les Conseillers Ernest Renaud, Joseph David, Daniel Lauzon, Gustave Brisson et J. B^{le} Cédillotte formant un quorum sous la Présidence de M^{me} le Maire Ch^{le} Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil Statué et ordonné par ces élus comme suit:
Proposé par M^{me} le Conseiller D. Lauzon
Secondé " " J. David.

que les minutes de la séance du 25 juin dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^{me} le Conseiller E. Renaud
Secondé par " " J. B^{le} Cédillotte
que M^{me} Henri Godard soit nommé
estimateur en remplacement de M^{me} Ch^{le} Martin

Adopté unanimement.

Proposé par M^{me} le Conseiller D. Lauzon
Secondé par " " E. Renaud
que le rôle d'évaluation soit révisé, examiné
et corrigé suivant la loi

Adopté unanimement

Proposé par M^{me} le Conseiller J. B. Cédillotte
Secondé par " " G. Brisson
que le Conseil vote la somme de \$ 100⁰⁰

pour couvrir l'offre faite par le Gouvernement pour améliorer le chemin du Rang C sur le lot n°5
 C'est à dire l'élevation du dit chemin (pour éviter l'inondation au printemps.) d'un côté à l'autre les travaux à faire au pont étant à la charge des Intérêts de la monte Renaud, le coût des travaux fait à ce pont viendrait en déduction du montant voté ci-dessus par la Corporation.
 Proposé en amendement par M^e le Conseiller D. Lauzon
 Secondé par J. David

que le conseil se refuse à voter la somme de \$100:
 pour améliorer le chemin du Rang C. lot n°5
 et que M^e E. Renaud étant considéré comme intéressé personnel d'au la question, il n'a pas le droit de voter.

Les deux propositions ayant été mises aux voix ont voté pour la proposition principale.

Abstenu le Conseiller G. Brison. J. B. Léonard et C. Mercier ont voté pour l'amendement.

Abstenu le Conseiller D. Lauzon & J. David.

La motion principale ayant reuni la majorité est adoptée.

Adopté unanimement
 Proposé par M^e le Conseiller J. B. Léonard
 Secondé par —— G. Brison
 que M^e Ernest Renaud soit chargé de conduire les travaux d'amélioration du chemin du Rang C. Lot n°5 et de suivre en tous points les instructions du Gouvernement

Adopté unanimement
 Proposé par M^e le Conseiller D. Lauzon
 Secondé par le " " E. Renaud
 que M^e le Maire et M^e le Secrétaire en leur qualité respective soient autorisés à signer

~~Emprunt 100 en faveur
Rembourser tout le capital
au 1^{er} Juil~~

Le billet suivant :

1^o 1 billet de \$ 100⁰⁰ à M^r Chas. Labonté pour une somme d'un an à 6%, Emprunt destiné à rembourser à M^r l'^e Aldei Auger la somme de \$ 100⁰⁰ en déduction de son prêt de \$ 400⁰⁰ fait il y a 5 ans.

2^o 1 billet de \$ 300⁰⁰ à M^r l'^e Aldei Auger pour renouvellement de son prêt de \$ 400⁰⁰ déduction faite d'un remboursement de \$ 100⁰⁰ fait au moyen de l'Emprunt Labonté de \$ 100⁰⁰.

3^o 1 billet de \$ 200⁰⁰ à M^r Adel. Barthiaume pour un terme de 6 mois à 6% pour rembourser l'emprunt de J. A. Cloutier qu'il redemande par suite de circonstances spéciales.

Adopté unanimement
Proposé par M^r le Conseiller E. Renaud
Secondé par D. Langlois.

quatrième lecture faite par M^r le Secrétaire Bissot
1^o de l'avis reçu de la Municipalité de La Minerve en date du 6 juillet dernier au sujet du chemin dit du "Chemin de la Prairie de Castor")
2^o de l'avis de M^r Pelletier d'Ectoumont procureur de M^r Michel Labelle au sujet du chemin conduisant les limites du Canton de La Minerve jusqu'à chez J. Urban dont l'un est "le Chemin du Roi" et l'autre le chemin de la Prairie de Castor" que le Comité décide de laisser faire les choses, dans le dernier cas pour la raison que dès le 16 mai dernier M^r Martin travaillait à la route du Roi au chemin dit de Galib. et que des 10 au 17 juillet derniers l'inspecteur M^r Raoul Labelle repart la frontière des lots 24, 25, 26 Rang C. et la montée Brisson Urban.

Adopté unanimement
lecture et faite au Conseil d'une atta de M^r A. H. Laperrière à finir en date du 30 juillet dernier

au sujet du chemin de la montée Brisson et de
frontière de l'habitation Léonie à Rochon.

Le Conseil décide de notifier à l'Inspecteur
Raoul Labelle d'avoir à faire amender le chemin
en question immédiatement.

Il est autorisé aussitôt à faire miner et disparaître
la roche qui se trouve sur le lot 26 Rang A
et qui nuit à l'embarcadère du dit chemin.

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Léonard
Secondé par ——— J. David
que le Compte de M^r l'Inspecteur Raoul Labelle
pour bravure fait sur les lots 24, 25 et 26
du Rang A soient acceptés à payer \$42⁸⁸

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Léonard
Secondé par ——— E. Renaud
que la séance soit adjournée à jeudi soir
à Sept heures pour examen des rapports des
Conseils de la minoterie et du Village de Labelle
au sujet du chemin de la Province à Cartier
et toute autre affaire de routine.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. David
Secondé " " D. Saucier
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Main

Jules Léonard
Secrétaire

Canada
Province de Québec

District d'Ottawa A une Session Spéciale du Conseil de la
municipalité du Canton Joly tenue à la
Salle ordinaire des Séances le septième jour
du mois de juillet mil neuf cent dix à sept
heures du Soir comme suite à un adjournement
vote en séance du 4 courant, conformément
aux dispositions du code municipal de la Province
de Québec à laquelle Session sont présents :

monsieur le Maire Charles Martin
et messieurs les Conseillers Ernest Renaud, J. David
D. Belisle, J. B^e Léonard et Denai Langon
formant un quorum sous la Présidence de
monsieur le Maire Charles Martin.

Il est ordonné et statué et ce Conseil
statue et ordonne par résolution comme suit :
Proposé par monsieur le Conseiller J. B. Léonard
Seconde par - " - E. Renaud
que les minutes de la séance du quatre
courant soient acceptées et signées.

Adoptée unanimement.

Lecture est faite au Conseil de la Municipalité
du Canton Joly des deux copies de résolutions
prises au Conseil de la Minerve et à celle
du Village de Labelle conjointe comme suit :

1^e "Municipalité du Canton de La Minerve.
" A une session régulière du Conseil Municipal
" tenue à la Salle ordinaire des Session Samedi
" Soir à sept heures le deuxième jour de juillet
" mil neuf cent dix conformément aux dispositions
" du code municipal de la Province de Québec
" à laquelle session sont présents, M. M. les conseillers
A. B. Desmarais, maire, A. St. Marie, G. Bissomette

7 juillet 1910

" H. Laranée, M^e Robin. P. Cassavant
 " formant un quorum sous la Présidence de M^e
 " A. B. Desmarais maire.
 " Absent M^e le Conseiller Jos. Lavoie
 " Il est statué et ordonné et ce Conseil statué et
 " ordonné par résolution comme suit:
 " Proposé par M^e le Conseiller G. Bissonnette
 " Seconde par M^e le Conseiller P. Cassavant.
 " qu'après lecture de la résolution du Conseil de
 " Paroisse du Canton Joly concernant le chemin
 " dit " Traîne de Costor. " Vu que le Conseil du
 " Canton de La Tuine n'étant pas intéressé dans
 " les chemins du Canton Joly, décide que la
 " demande de ce dit Canton, demandant à
 " Souscrire la somme de \$ 50⁰⁰ pour venir en
 " aide pour la réparation du dit chemin,
 " soit rejetée, et que copie de cette résolution
 " soit envoyée au conseil du Canton Joly.

Sophie P. Leduc signé A. B. Desmarais
 Sec. Trés. maire.

Vraie copie des minutes
 signé : P. Leduc
 Sec. Trés.

2^e Municipalité de la Corporation du Village de Labelle
 " Séance régulière du Conseil du Village de Labelle,
 " tenue lundi le 4 juillet 1910 à 7 h³⁰, du soir, à
 " Labelle sont présents:
 " M. M. Forget, Juhiville-Bertrand, Campion et
 " Marinier, sous la Présidence de M^e Forget
 " homme pro maire, pour presider la telle dite
 " assemblée.
 " Lecture est faite d'une résolution passée par
 " la municipalité du Canton Joly, à la séance

"Spéciale du 25 juin 1910, relative aux travaux
d'amélioration à faire sur le chemin dit "Chemin
de la Prairie de Castor"

"Vu la résolution du Conseil de La Municipalité
du Canton Joly, dont lecture vient d'être faite
"Il est proposé par M^e Dubois, secondé par
M^e Marinier, que la Corporation du Village
de Labelle, fournitte, pour l'amélioration et la
réparation du "Chemin de La Prairie de Castor"
une somme de \$ 50⁰⁰ fournie que la Corporation
du Canton de La Minerve, fournitte une semblable
somme de \$ 50⁰⁰ pour le même objet"

Certifié vrai extrait des minutes

Sigⁿé Rodolphe Robert

Secrétaire de la Corporation du Village de Labelle

relativement au chemin de la Prairie de Castor

Ces deux réponses faisant suite à la résolution
du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
prise en séance Spéciale du 25 juin 1910 et
communiquée aux deux Municipalités ci-dessus
mentionnées.

Il est proposé par M^e le Conseiller Ernest Renaud
secondé par — — — J. B^e Lédiotte
que n'ayant pu arriver à une entente avec
la Municipalité de La Minerve, un des principaux
intéressés à l'existence du chemin de la Prairie
de Castor, le Conseil décide de renvoyer à Québec
les instructions reçues du Département de la
Colonisation octroyant une somme de \$ 150⁰⁰
pour l'amélioration du Chemin de la Prairie
de Castor sur les rangs C & H de Joly si les deux
fournissent un égal montant, ainsi que copies
des résolutions du Conseil de la Corporation
du Canton Joly, à la Minerve et au Village.

de Labelle et demande humblement à l'oncier le
ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries,
la fermeture complète du chemin de la Prairie de
Castor pour les raisons ci-dessous:

D'abord, pour sortir les habitants du canton de
La Minerve par les Rues E et H nous avons un
chemin verbalisé appelli chemin de l'oi, qui
existe depuis 25 à 30 Ans; ce chemin qui est
à la charge exclusive de la Municipalité du
Canton folz a toujours suffit pour desservir
la prairie de La Minerve. Ce chemin a toujours
été entretenue par les intérêts de notre Municipalité
et cette année encore \$ 300⁰⁰ au moins y
ont été dépensés; ce chemin actuellement
à notre avis est en très bon état et peut suffire
à tout ce trafic entre le Canton de la Minerve
et le Village de Labelle.

Malgré le bon état du chemin de l'oi, certains
Contribuables du Canton de La Minerve, persistent
à se servir du chemin de la Prairie de Castor
qui est en très mauvais état et très dangereux
pour ceux qui y passent, des accidents peuvent
s'y produire d'un jour à l'autre, sous la responsa-
bilité de la Municipalité du Canton folz;
suivant l'article 751 du Code municipal.

paragraphe 2 qui dit que tout chemin construit
par le Gouvernement dans une Municipalité
est à la charge de la Municipalité locale où
il est construit - Puis que la paragraphe
3 du même article dit que toute Municipalité
locale ne peut ordonner la fermeture d'un
chemin ouvert par le gouvernement sans
un ordonnance du Commissaire de l'Agriculture
et de la Colonisation, et pour les raisons ci-d.

nous venons vous demander à monsieur le ministre de faire donner l'ordre de fermer le chemin de la Prairie du Canton au plus tôt, pour éviter tout accident.

Adopté unanimement
Proposé par M^e le Conseiller D. Lauzon
Secondé par " J. David
que la séance soit levée

Adopté unanimement
Charles Martin Maire

Jules Leclerc
Secrétaire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

~~27 Juillet 1910~~

À une session spéciale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le vingt-septième jour du mois de juillet mil neuf cent diez à huit heures du soir conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs le maire Charles Martin et messieurs les Conseillers Ernest Renaud, Denai Lauzon et Dorothé Belisle formant un quorum sous la présidence de M^e le maire Charles Martin.

Tout absent M^e Jol. David, G. Brisson et F.N. Lépine. Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonné par résolution comme suit:

Lecture est faite au Conseil d'une action signifiée le 23 devant dans l'après-midi, de la^{me} Messieurs Le Bourassa & Beaubien avocat procureur de M^e Michel Labelle vs la Corporation du Canton,

Comme suite à l'avis reçu le 15 juillet dernier
 "que les chemins municipaux, sous le Contrôle de votre
 Corporation conduisant des limites du Canton de La Minerve
 et se dirigeant sur le village de Labelle, dont l'un est
 "connu sous le nom de "Chemin de Rie" et l'autre
 "sous le nom de "Chemin de la Prairie de Castor"
 "ont été ou sont, depuis les limites du dit Canton
 de La Minerve jusqu'à chez le nommé Urban,
 pratiquement impraticables, remplis de trous, dormins
 "de roches, dépourvus de garde pour nécessaires, trop étroits
 pour permettre la rencontre des voitures, le tout
 "contrairement à la loi, aux procès verbalis et aux
 "reglements et que sous réserve de tous recours pour
 dommages souffrira à raison du mauvais état de
 "ces chemins. Le dit Michel Labelle poursuit la
 Corporation du Canton Joly en recouvrement
 "de la finalité, édictée par l'article 793 du Code
 Municipal, à raison du mauvais état de ces chemins.

Il est proposé par M^e le Conseiller Ernest Renaut
 Secrétaire par M^e le Conseiller Denai Lauzon.

qui après examen et discussion au sujet de
 cette action le Conseil décide de donner avis
 au greffier de la C.C. du Nomminé que nous
 plaidions cette cause.

et d'envoyer à M^e l'Avocat C. de Martigny, Baie
 en question et tous les documents et renseignements
 nécessaires à notre Défense

Adopté unanimement
 Proposé par M^e le Conseiller Désiré Belisle
 Secrétaire par - - - Denai Lauzon
 que la Salle soit levée

Adopté unanimement.
 Charles Martin Main
 Jules Léonard
 Louis Bourin

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

le 10/10/1910

Municipalité du Canton Joly.

À une session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances. Le premier jour du mois d'octobre mil neuf cent dix à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présent messieurs le Conseiller Charles Martin, Ernest Renaud, Jostique David Denai Languer, Dorothé Belisle formant un quorum pour la Présidence de M^e Charles Martin. Il étaient absents M^es les Conseillers J.B. Pichot et G. Bégin. Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Ernest Renaud
Seconde par - " - Denai Languer.
Que les minutes des Séances des 7 et 27 juillet dernier soient acceptées à signer.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Dorothé Belisle
Seconde par - " - Jostique David
que le compte des fonds à Batisse \$12⁰⁰ soient accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Dorothé Belisle
Seconde - " - Denai Languer.

que le conseil de la Corporation du Canton Joly tienne à disposition des Conseils de Commissaires d'école de la Paroisse de Labelle la somme complète des baux scolaires dus par les lots 2 et 3 rang I. 18, 19, 21, 25 du même rang adjugés au Conseil de comté le 3 mars 1909 et ce jusqu'au moment où ces lots trouveront un acquéreur et ce pour les raisons que le

*Erod. à Robillard
9.8.10
Erod. à la municipalité
9.8.10*

Paq. 9.8.10

Corporation du Canton Joly a payé tous le frais de Vente
qui était faite tant pour les taxes Municipales que pour
les taxes Scolaires, que ces lots ne rapportent rien au
Canton Joly qui de plus a à sa charge tous le frais
d'entretien des chemins.; il serait donc juste nous
semble-t-il que la Corporation du Canton Joly
soit allégié de ces taxes.

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Dorothée Belisle
Seconde " " Denys Lavoie.
que M^r Ernest Renaud conducteur des travaux de
la coulée du Rang C. lot 5, soit chargé de la
réparation et de changement à faire au pont
sur le creek.

Adopté unanimement

Proposé par le Conseiller Justine David
Seconde par " " Ernest Renaud
que la séance soit levée

Adopté unanimement.
Charles Martin Maine

Jules Tedouze
Second. Envoyer

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

~~6 Septembre 1910~~

Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séance le sixième jour du mois de Septembre 1910 à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Conseiller Charles Martin, Ernest Renaud Denai Lauzon et J. B^e Cédillotte formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire Charles Martin.

étaient absents M^e le Conseiller J. David, D. Belisle & J. B. B.
Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
Proposé par M^e le Conseiller J. B^e Cédillotte
Secondé par — — D. Lauzon
que les minutes de la Séance du premier Aout dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. B. Cédillotte
Secondé — — D. Lauzon
que M^e le Secrétaire Trésorier soit autorisé à avancer à M^e Ernest Renaud la somme de \$55⁰⁰ en compte sur le Compte de la Couleuvre Rang C. lot n°5.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
Secondé par — — D. Lauzon
que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lédon Charles Martin M.
Treas. Trésorier

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

3 octobre 1910

municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la Salle-ordinaire de séance le dixième jour d'octobre mil neuf cent dix, à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Joseph David et Ernest Renaud.

étaient absents Monsieur le Maire Charles Martel et Messieurs les Conseillers Gustave Brinon, Denai Langon, Dorothé Belisle et J.B. Pidillotte après une heure d'attente, n'ayant pas réuni le quorum lequel souhaité, la séance est levée et renvoyée au lundi 10 octobre dont avis sera donné à Messieurs les absents.

*Jules Léonard
secrétaire*

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

10 octobre 1910

municipalité du Canton Joly.

A une session Spéciale du Conseil de la municipalité du Canton Joly, régulièrement convoquée tenue à la Salle ordinaire de séance le dixième jour d'octobre mil neuf cent dix, à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Gustave Brinon, J.B. Pidillotte, Dorothé Belisle, Denai Langon

Zotique David & Ernest Ronauz formant un quorum sous la Présidence de M^e J. B. Cédilleto Pro maire.

M^e le Conseiller Ch. Martin étant absent.

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle
Secondé par — — G. Brison

que M^e le Conseiller J. B.^{le} Cédilleto soit
nommé Pro maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Ernest Ronauz
Secondé par — — Denai Langon
que les minutes des séances du 6 Septembre
dernier et 3 Octobre courant soient acceptées signé.
Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Zotique David
Secondé par — — Ernest Ronauz

que les comptes ci-dessous soient acceptés payé
Montée Brassard rang 4 à repartir entre tous les
intérêts.

Led. 374 à J. Ronauz travail fait dans la montée	\$ 6.75
" 187 à A. Belanger père	2.25
" 186 à A. Belanger fils	2.25
" 174 à Gustave Brison	6.75
" 243 à A. Boisjy	3.00
" 249 à Fernand Poirier	3.00
<u>Led. 179 Montée du Rang I à repartir entre tous les intérêts au los 2. 3. 7. 11. 14. 15.</u>	

Led. 133 à Pierre Clot fil. travail fait dans la montée	\$ 3 ⁴³
" 22 à Pierre Clot père	7 ¹⁸
" 90 à Louis Gauthier père	4 ⁰⁶
" 110 à Olivier Gadbois	3 ⁷⁵
" 20	1 ²⁵

Montée 1010

Int. 154 Monde du Rang J et frontière du lot 11 Rang I
suivant autorisation en séance du 25 juin 1910.

Int. 120 & à Olivier Gadbois	-----	8.75
133 & à Pierre Clot fils	-----	16.87
57 & à René Bélanger	-----	12.12
96 & à Louis Gauthier Père	-----	3.87
22 & à Pierre Clot Père	-----	1.25

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Dorothée Belisle
secondé par ----- Denys Langlois
que M^e le Secrétaire Trésorier donne avis aux
Inspecteurs Raoul Labelle et Joseph Incinans d'avoir
à Réparer immédiatement le pont déficient
dans le Chemin sur lequel Juridiction a été
de quoi il saont possibles des amende pénale
au Code Municipal.

fait le 11.10.10
Proposé par M^e le Conseiller Gustave Brisey
secondé par ----- Joseph David
que, ayant reçu des plaintes au sujet du chemin
de M^e Joseph Incinans, M^e le Secrétaire Trésorier
décide à ce dernier d'avoir à arranger immédiatement
son vieux chemin ou à ouvrir le nouveau
chemin prévu au procès verbal du 11 juillet 1905.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Ernest Romuald
secondé par ----- Joseph David
que, ayant reçu des plaintes au sujet du chemin
de M^e Joseph Incinans, M^e le Secrétaire Trésorier
décide à ce dernier d'avoir à arranger immédiatement
son vieux chemin ou à ouvrir le nouveau
chemin prévu au procès verbal du 11 juillet 1905.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Gustave Brisey
secondé par ----- Dorothée Belisle
qui la séance soit levée

*Jules Lévesque
Secrétaire Trésorier*

Adopté unanimement.
J.B. Célestine Rodman

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Thermomètre 1910

Municipalité du Canton Joly

A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le Septième jour de novembre mil neuf cent dix à dix heure du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents Membres les Conseillers J. B^e Cedillotte, Josaphat David, Dorothée Belisle et Ernest Renaud formant un quorum sous la Présidence de M^e J. B^e Cedillotte Prochain.

Sont absents M^e G. Brisson, D. Langlois & D. Martel Il est ordonné et statué et ce conseil statue & ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller D. Belisle
Secondé par " E. Renaud
que M^e J. B^e Cedillotte soit nommé Prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. David
Secondé par " D. Belisle
que les Minutes de la Séance du six octobre dernier soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller J. David
Secondé par " D. Belisle
que la liste électorale de 1910 soit examinée et homologuée après en avoir effacé le nom de Hormades Labelle fils et y ajoute celui de Sébastien Labelle fils et Pacifique Labelle.

Adopté unanimement.

Section et ensuite faite au Conseil de la liste des lots du Canton Joly dont la révocation de

*P. A. (Acres)
enf. 8. 11-10*

vente aura lieu le 23 novembre suivant conformément à un avis affiché à la porte de l'Eglise le 22 octobre et parmi lesquels se trouvent des lots appartenant à la Municipalité du Canton, ces lots leur ayant été adjugés au Conseil de Comté par défaut d'enchère, le Conseil décide

proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
secondé par " D. Belisle

que M^e le Secrétaire Général écrive au Département des Terres et Forêts pour toucher de se faire rembourser des frais encourus par suite de la vente de ces lots par le Conseil de Comté et des pertes occasionnées par le fait de la révocation de ces lots.

Adopté unanimement.

Lecture est faite au Conseil de la démission de M^e Charles Martin comme membre Conseiller
Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
secondé " Z. David
d'accepter cette démission.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller E. Renaud
secondé " D. Belisle
que M^e Jules Brassard soit nommé Conseiller en remplacement de M^e Charles Martin

Adopté unanimement.

Jules Brassard ayant été dimanche nommé Conseiller de la Municipalité du Canton joly fait serment que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et celle au meilleur de mon assentement et de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu pour le honneur mil me soit en aide.

Reçu et lu par
devant moi J. Martin

Jules Séguin
Secrétaire

avis de J. D. Belisle
10/11/10

Propose par M^e le Conseiller Ernest Renaud
Secondé " " Jules Bransard
que M^e le Conseiller J. B.^e Cédillotte soit nommé
maire en remplacement de M^e Charles Martin
l'missaire.

Adopté unanimement.

J. B.^e Cédillotte, ayant été dûment nommé
maire de la Municipalité du Canton joly à la
Assemblée Sép[tem]bre du conseil de ce jour fait serment que je
ferai de mon mieux pour remplir bien et fidèlement le devoir de ma charge
tel que je le sens par et cela au meilleur de mon jugement et de mon
devoir et moi serai Commissaire. Crois que Dieu me soit en aide.

Jules Cédillotte

Secrétaire

Propose par M^e le Conseiller D. Belisle

Secondé " " J. David,

que le conseil, après avoir pris connaissance de
la liste des personnes arrivées de l'asile dont les lots
sont susceptibles d'être vendus au conseil de Comté,
décide que si le Secrétaire Trésorier donne un délai
avant aux Intérêts leur demandant jusqu'au 30
Novembre suivant pour acquitter leur taxe, à
defaut de quoi les lots seront envoyés au Secrétaire
du conseil de Comté.

Adopté unanimement

M^e Alphonse Belanger Père ayant demandé
à ce que les clôtures soient faites à la hauteur
Montée Bransard Range & M^e le Secrétaire Trésorier
est chargé d'envier à M^e Edouard Langlois
inspecteur asphalte d'avoir à prendre toutes les
dispositions pour remplir la part de
clôture qui revient à chacun des Intérêts
de la dite montée Bransard Range & et d'aviser
chacun des Intérêts d'avoir à faire sa part
de clôture. Il est dit de faire pour la

avis de J. D. Belisle
11/10

montée du Rang I suivant la demande de
M^e Pierre clot fils.

Proposé par M^e le Conseiller J. Belisle,
Secondé par M^e - - - J. David
que les comptes ci-dessous soient acceptés et
payés.

Led. 20th à M^e Alfred Hugie. pour tous les intérêts à la
montée Renaud Rang I travaux exécutés à la
Calurette pris de la grange de M^e Ch. Martin \$ 3⁵⁰
Led. 37th à M^e for. Ménard. pour la fontaine du lot n° 16 Rang II
appartenant à M^e J.A. Begomme, pour réparation
au pont . 10⁴⁷
Led. 66th

à Ernest Renaud à payer pour tous les intérêts
de la montée Renaud. pour travaux fait
au pont du lot n° 5 \$ 36²⁵

Ce montant fait partie de la somme de \$ 100⁰⁰
allouée par le Conseil pour améliorer le chemin
du Rang G. sur le lot n° 5 (à partibus avec
l'option du gouvernement) en séance du
4 juillet 1910, la balance a été payée par le Conseil.

Adopté unanimement
Proposé par M^e le Conseiller Jules Brabant
Secondé - - - E. Renaud
que la séance soit levée

Adopté unanimement
P. B. Cétilotte Maire

Jules Léonard
Secrétaire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa A une session générale du Conseil de la

municipalité du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances le cinquième jour
de Décembre mil neuf cent dix à dix heures
du matin conformément aux dispositions
du code municipal de la Province de Québec.
Présentement les conseillers J. B. Lédiotette, G. Brisson,
Jules Brassard, Ernest Renault et Jot. David
formant un quorum sous la présidence
de M^e le maire J. B. Lédiotette.

étaient absents M^e les conseillers Denis Lang
et Dorothée Belisle.

Il est ordonné et statué à ce Conseil statué
et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le conseiller Jules Brassard
Secondé par — — Ernest Renault
que les minutes de la séance du Septième
jour de novembre soit acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Gustave Brisson
Secondé par — — Jules Brassard
que les lots de Hercule Duval soient envoyés
au conseil de Comté pour y être vendus
mais qui un dernier avis leur soit envoyé lui
demandant jusqu'au 15 de ce mois pour régler
ces taxes à défaut de quoi ses lots seront
irrévocablement envoyés au conseil de Comté

Adopté unanimement.

Donne ordre à l'Ing. festeur agricole M^e Ed. Scipio
devoir à donner avis à tous les intéressés de la
mairie Brassard Lang C. d'avoir à faire leur part
de clôture suivant la répartition qui a été faite

jeté le 5. 12. 10

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard
Secondé par " Ernest Renaud
que les comptes présentés par M^e l'Inspecteur
Raoul Labelle soient acceptés et payés.

Ed. 98 à payer par les Intérieurs de la montée Brûlée,
ouvrage fait à la montée en été 1910

Ed. 2884	Payable à Auguste Orban	3½ journ.	5.25
" "	Victor Orban	4½ journ.	6.75
P	Lucien Rochon	3½ "	5.25
P		1 " à bombneau	2.25
Ed. 2664	J. B ^e Gingras	1¼ .	1.88
P. 19.12.10	Raoul Labelle	4½ " à bombneau	10.13
P	Joseph Saundor	1 " "	2.25
P		1 " "	1.50
P	au bout du	3/4 "	1.50
P 19.12.10	Raoul Labelle	½ "	75
P.	E. J. Saundor	1 "	1.50
P. 19.12.10	Raoul Labelle	1/4 .	1.50
- " - payable au bout 26 G	"	½ " à bombneau	1.13
- " - Corportation	"	Drills .	0.20
			\$ 41.87

M^e Gustave Brûlé en ses connaissances en la matière
est chargé de faire des paroles de suite la grosse
roche qui se trouve sur le bord du chemin du lot
n° 26 Rang 6.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Gustave Brûlé
Secondé par " Jostique David
que le conseil après avoir pris connaissance de
la réclamation de M^e Alphonse Saundor au sujet
d'un accident qui lui est survenu dans le
chemin menant du bout du lac Labelle sur le
lot de Raoul Labelle au sf. B^e Gingras décide
de payer le montant de cette réclamation soit \$ 54-

Ed. 98 H

après que tous les intéressés de la montée Brûlée
auront été avertis d'avoir à payer leur quote part
immédiatement sous peine de poursuite judiciaire.
Le Conseil donne ordre également à M. l'Inspecteur
d'autoroute Daniel Labelle d'avoir à réparer immédiatement
l'endroit du chemin où cet accident s'est produit
tout en élargissant ce chemin de 3 à 4 pieds et y
y mettant un ou plusieurs logs pour empêcher
les voitures ou autres véhicules dans le ravin.

Arrived - le 6.12

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brossard
Secondé par M^e Fotique Davis
que M^e le maire J.B. Cédillotte soit nommé
Président de l'Élection du Jeudi Janvier
prochain.

Adopté unanimement
Proposé par M. le Conseiller Gustave Busing
Secondé par — — Ernest Renan
que la séance soit levée

Jules Ledoux
Second Empire

Adopt, unanimously.
J. B. Bediloff Maine